

Formation COMMERCE, SERVICES

Réunion du 4 mai 2001

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques 2002

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION

AVIS D'OPPORTUNITE

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Commerce, services le 4 mai 2001

1. Le Conseil recommande que, à l'occasion de la révision des nomenclatures d'activités et de produits, notamment pour le secteur de l'information, une bonne pédagogie soit faite afin que les professions concernées parviennent à s'approprier les enjeux internationaux pour alimenter leur propre réflexion.
2. Le Conseil souligne que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication doit faire l'objet d'une observation statistique appropriée. Il se félicite de l'introduction de variables sur les ventes et achats en ligne dans les enquêtes annuelles d'entreprises du secteur tertiaire, et appuie l'engagement de travaux sur la mesure de l'évolution des prix des services informatiques et de télécommunications.
3. Le Conseil prend note avec intérêt du projet d'enquête sur la demande de services dans les secteurs des services aux entreprises et du commerce. Etant donné que la plus grande partie de la demande de services émane désormais du secteur tertiaire, le Conseil souhaite que ce dispositif puisse être étendu à l'avenir à l'ensemble des services. Il souhaite par ailleurs que la demande de services émanant des très petites entreprises puisse être observée.
4. Le Conseil soutient le développement des travaux engagés par le département statistique de la Direction du développement des médias (DDM) pour l'actualisation du compte de l'audiovisuel et une approche statistique des nouveaux services de communication. Il encourage la DDM à exploiter les DADS pour améliorer la connaissance de l'emploi et des salaires dans le secteur des médias et des activités connexes.
5. Le Conseil se félicite des travaux et des perspectives à moyen terme dégagées par le groupe de travail sur le développement des statistiques de l'artisanat, piloté par la DECAS et qui a réuni l'APCM, les organisations professionnelles et les services statistiques concernés. Il recommande que l'existence de ce groupe soit pérennisée afin de faire le point régulièrement de l'avancement des travaux.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2002 à la formation Commerce, services réunie le 4 mai 2001.

INSEE

- Direction des statistiques d'entreprises
 - Département des activités tertiaires
- Direction des études et synthèses économiques
 - Division des enquêtes de conjoncture

SECRETARIAT D'ETAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
 - . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

PREMIER MINISTRE

- Direction du développement des médias (DDM)
 - . Département de la statistique, des études et de la documentation des médias

CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

- Service des études, des statistiques et de la prospective
 - . Mission statistique

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études
 - . Direction de la conjoncture

COMpte RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION COMMERCE, SERVICES
- 4 mai 2001 -

Président : Jean GADREY, Professeur d'économie à l'Université de Lille I

Rapporteur : Magali DEMOTES-MAINARD, Chef du département des Activités tertiaires de l'INSEE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (M. GADREY)

I - Suivi des avis donnés sur le programme 2001 (Mme DEMOTES-MAINARD)

II - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2002

1. Exposé synthétique (Mme DEMOTES-MAINARD)

2. Débat

3. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :

- Enquête sur la demande de services

- Volet de questionnement sur les réseaux d'enseigne

III - Suivi des recommandations du groupe de travail sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Mme DEMOTES-MAINARD)

IV - Thème particulier : La rénovation des nomenclatures d'activités et de produits

1. présentation de la rénovation (M. BLANC)

2. cas particulier des services informatique (M. LENSEIGNE)

3. point de vue des utilisateurs (M. SALMON)

V - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

| | | |
|-----------------|---------------------------|--|
| M ^{me} | AMIEL Marie-Hélène | Secrétaire général adjoint du CNIS |
| M ^{me} | ARCHAMBAULT Edith | CNVA |
| M ^{me} | ARTIGUEBIEILLE Jacqueline | Secrétariat du CNIS-Comité du label |
| M. | AUFRANT Marc | Premier ministre-DDM |
| M. | AUZIÈRE Sébastien | IFM/CTCOE |
| M. | BAUDELET André | CNCA |
| M ^{me} | BAUDRY Catherine | CNVS/EGVF |
| M ^{me} | BERTHIER Catherine | INSEE |
| M. | BLANC Michel | INSEE |
| M. | BRUNEAU Emile | INSEE |
| M. | CHAMPIN Gérard | CNCP |
| M. | CHEVALLIER Patrice | APCM |
| M ^{me} | DEJONGHE Valérie | Secrétariat du CNIS-Comité du label |
| M ^{me} | DEMOTES-MAINARD Magali | INSEE |
| M ^{me} | DES HORTS Sophie | MEDEF |
| M. | GADREY Jean | Professeur d'économie |
| M. | HEBERT Michel | INSEE |
| M ^{me} | LAUREAT Marie-Andrée | Secrétariat du CNIS |
| M. | LENSEIGNE Fabrice | INSEE |
| M. | MOLLET Julien | CCFA |
| M ^{me} | NGUYEN Elise | UNAPL |
| M. | NIVLET Jean-Marie | Premier ministre-DDM |
| M. | PAQUEC Norbert | GFII |
| M ^{me} | PRIOUX Gaëlle | INSEE |
| M. | PUIG Jean-Pierre | Secrétaire général du CNIS |
| M ^{me} | RAMBERT Lucile | Ordre des avocats à la Cours de Paris |
| M. | SALMON Christophe | MEDEF |
| M ^{me} | THIBAUT Caroline | CNPA |
| M. | TROGAN Philippe | Min. Economie, finances et industrie-DECAS |

M. VICAIRE Vincent INSEE

Absents excusés

| | | |
|----|----------------------|-----------------|
| M. | BLANC Patrick | FCJT |
| M. | BOURQUIN Jean-Claude | UFC Que choisir |
| M. | DAGUIN André | UMIH |
| M. | MASSAS Bernard | UCAPLAST |
| M. | MENETRAS | UMIH |

M. Gadrey ouvre la séance et rappelle qu'il sera laissé une large place au débat.

Il précise par ailleurs que contrairement aux années précédentes, il n'est pas prévu de faire intervenir un chercheur, car la discussion portera principalement sur le thème particulier et sensible de la rénovation des nomenclatures d'activités et de produits.

Cependant, concernant la mesure de l'impact en particulier des nouvelles technologies, thème discuté en 2000, il signale que les choses ont progressé et qu'un colloque de l'association de comptabilité nationale est prévu sur ce sujet à la fin de l'année.

Puis il présente les nouveaux venus au sein de la formation.

I - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2001 (Mme Demotes-Mainard)

1 - Immatriculation des associations

Des contacts ont été pris entre l'INSEE, la Comptabilité publique et le ministère de l'Intérieur sur les modalités d'inscription des associations dans SIRENE, depuis, ces contacts n'ont donné lieu à aucune demande explicite que l'INSEE aurait pu traiter.

2 - Enquêtes conjoncturelles

L'avis portait à la fois sur leur mensualisation et l'extension progressive du champ couvert dans le domaine des services. Le département de la conjoncture de l'INSEE a donné la priorité à la mensualisation qui est maintenant achevée, les efforts porteront désormais sur l'extension de l'enquête service aux secteurs des transports et de l'assurance qui devrait être opérationnelle début 2002.

Concernant le secteur du commerce, une étude de faisabilité de l'extension à la pharmacie et à la réparation automobile est en cours, les conclusions sont prévues fin 2001, les extensions éventuelles seraient introduites fin 2002.

3 - Observation des services

L'observation porte plus particulièrement sur la demande de services par les entreprises.

Une enquête nationale sur ce thème sera lancée fin 2001 auprès des entreprises du secteur tertiaire, elle complètera une enquête analogue lancée en juillet 2000 dans le secteur de l'industrie.

On constate par ailleurs, une forte demande d'initiative locale sur ce thème, certaines directions régionales de l'INSEE sur des financements extérieurs ont déjà lancé des opérations sur ce thème il est prévu d'organiser dès lors que d'autres directions régionales seraient sollicitées, une coordination nationale, un peu différente de ce qui est fait au niveau national car la question posée au niveau local a des préoccupations plus d'implantation localisée finement et d'une logique plus d'établissement que d'entreprise

Cette coordination des opérations permettrait de mutualiser les concepts, les expériences et les résultats tout en laissant l'initiative au local.

4 - observation du développement du commerce électronique, elle a été réalisée en deux temps

- sur le champ du commerce de détail

la relation entreprise-consommateur à travers une enquête sur le commerce électronique ; les résultats ont été publiés en avril 2001 ;

- sur l'observation des échanges de données informatisées au sein des réseaux d'enseigne du commerce de détail

les résultats de cette deuxième enquête seront disponibles au second semestre 2001 ;

- puis, des questions sur les ventes et les achats en ligne ont été ajoutées aux enquêtes annuelles du secteur tertiaire à partir de l'année constat 2000 ; ces résultats seront disponibles courant 2001. Il est prévu de maintenir ces questions annuelles, ce qui permettra de fournir des éléments pour mesurer le développement du phénomène.

Eurostat prévoit une enquête type sur le commerce électronique, un questionnaire sera discuté au mois de juin à Eurostat, si l'INSEE décide de s'engager dans cette opération communautaire il soumettra le projet à la formation Système productif fin 2001.

II - EXAMEN DES AVANTS-PROJETS STATISTIQUES 2002 (Mme Demotes-Mainard)

Point sur le programme à moyen terme

1 - Accompagner dans l'observation l'évolution des activités du secteur tertiaire et observer les changements d'organisation.

Trois ensembles d'opérations réalisées ou en cours répondent à ces objectifs :

- l'observation des NTIC;
- les travaux réalisés sur l'observation des réseaux d'enseigne dans le commerce de détail et sur les échanges de données informatisées au sein de ces réseaux;
- l'enquête sur l'innovation dans le secteur tertiaire qui sera lancée à l'automne 2001

2 - Mesure de l'emploi et de la productivité

Sur ce thème il faut souligner que l'emploi fait l'objet d'un suivi régulier à partir des données des enquêtes annuelles et de la mobilisation des données administratives sur les déclarations sociales.

- une attention particulière est portée dans ce secteur sur le temps partiel et les équivalents temps pleins de façon à avoir une mesure du volume de l'emploi ;
- sur le champ de la mesure de la productivité la priorité a été mise sur le suivi des prix des services de façon à obtenir des déflateurs et de disposer ainsi d'évolutions en volume de la production, préalable à toute analyse de la productivité.

3 - Enrichissement du cadre d'analyse incluant deux aspects

en premier lieu, la définition de ce cadre, puis, la mesure et les données à intégrer dans ce cadre.

Du point de vue des définitions, des travaux ont été lancés on peut citer :

- tout ce qui touchera aux nomenclatures ;
- les travaux d'un groupe de travail piloté par la DECAS qui ont conduit à définir statistiquement le secteur des entreprises libérales ou des activités libérales, ceci a permis de publier des chiffres clés sur ce secteur et peut permettre d'ouvrir la voie à un projet de comptes des entreprises libérales ;
- en matière de données constituées, la construction d'un compte de l'audiovisuel qui est maintenant opérationnelle. Pour pallier sa disponibilité encore trop tardive, la DDM qui est responsable de ce compte envisage de poursuivre des efforts dans le sens de l'établissement d'un compte provisoire ;
- un compte de la publicité et de la communication externe d'entreprises monté dans le cadre d'un observatoire de la publicité, la première version a été publiée en 2000. Ce projet reste à être complété et annualisé ;
- dans le cadre de l'élargissement des données fournies ont été entrepris, le suivi de la conjoncture du secteur tertiaire par l'élargissement des enquêtes de conjoncture aux services, et des projets en terme de commerce.

Travaux nouveaux 2002 (Mme Demotes-Mainard)

Deux enquêtes feront l'objet d'une demande d'avis d'opportunité au cours de la présente réunion.

- Volet de questionnement de l'enquête sur les réseaux d'enseigne de magasins dans l'EAE commerce

- Enquête sur la demande de services

Autres travaux statistiques

- Observation du prix des services aux entreprises

L'objectif de l'INSEE est d'élargir progressivement la couverture des services par des suivis de prix et des calculs d'indices de prix, les derniers progrès réalisés concernent la location automobile de matériel de BTP et l'ingénierie.

Actuellement sont à l'étude les activités de publicise, les services informatiques et l'intérim.

- A court terme, en réponse à une forte demande de suivi des marchés des entreprises de communication la DDM envisage de rétablir pour 2002 une priorité sur ce thème en mobilisant des indices issus des déclarations de TVA.

- La DECAS a en projet, de définir statistiquement le secteur de l'artisanat de manière analogue à ce qui a été fait pour les entreprises libérales, d'autre part une rénovation du répertoire SIRENE de l'artisanat est également prévue pour l'an prochain.

- Un groupe de travail doit être mis en place sur les statistiques d'échanges des services audiovisuels associant la DDM, la Banque de France et le CNC.
- En matière d'emploi la DDM projette d'améliorer la connaissance de l'emploi et des salaires dans le secteur des médias et des activités connexes par une mobilisation des DADS.
- Des investigations statistiques complémentaires en matière d'emploi et de qualification portant sur une meilleure connaissance et de nouveaux besoins sont prévus à la DECAS sur certains secteurs et certains types d'entreprises il s'agit là aussi mobiliser sources administratives existantes afin d'en faire un bilan.

Evolution des travaux permanents et du socle d'observation

L'année 2002 sera chargée pour les services aux entreprises et le commerce de gros. Depuis l'année de constat 2000 il y a eu l'introduction de questions portant sur la vente et les achats en ligne. Ces questions seront maintenues.

Des résultats précoces sont transmis à EUROSTAT sur l'ensemble des données d'entreprises pour l'ensemble des secteurs. Il est envisagé d'améliorer l'établissement de ces résultats précoces et par la suite de fournir une publication sur le secteur tertiaire de façon à avoir des résultats à l'automne suivant l'année de constat.

La publication des indices mensuels de chiffre d'affaire avait été interrompue pour cause de rénovation de l'application informatique, la reprise est opérationnelle depuis les résultats de 2000 et du mois de janvier.

La publication va prendre son rythme de croisière avec la publication des résultats de mars en fin mai. A la suite, sera étudiée la possibilité de calculer un indice sur les petites entreprises du commerce pour répondre à une demande. Cet indice qui sera calculé comme sous-produit des calculs d'indices mensuels sectoriels du commerce sera totalement cohérent et comparable avec les données agrégées pour l'ensemble des entreprises.

La BCE nous demande de lui fournir des indices précoces sur l'ensemble des activités de façon à établir son tableau de bord sur l'ensemble de la Zone Euro. Cet indice est dans le cadre du commerce, calculé notamment en mobilisant l'indicateur issu de l'enquête sur les grandes surfaces alimentaires, complété pour couvrir autant que possible l'ensemble du champ du commerce. L'INSEE projette de le publier en complément de l'indicateur sur les grandes surfaces.

De nombreux travaux des comptes qu'ils soient sectoriels ou satellites relevant du champ du secteur tertiaire sont réalisés, il faut souligner le rôle important joué par les commissions des comptes associées qui sont l'occasion de définir des centres d'intérêt et sont à l'origine de nombreux travaux d'opération statistiques qui sont développés.

Il faut noter également, l'extension et la mensualisation des enquêtes de conjoncture de l'INSEE et de celle de la Banque de France portant sur l'activité et les aspects financiers.

Les opérations de centralisation de données comptables et de l'observation de l'utilisation des équipements de la BDF se poursuivent.

L'enquête auprès des opérateurs non licenciés de télécommunications entre dans une phase de production courante ; combinée aux données administratives de l'ART elle fournit une information sur le secteur des télécommunications de type enquête de branche en donnant des informations en valeur et en volume sur tous les secteurs confondus.

Dans le souci d'optimiser l'utilisation des informations existantes et d'alléger la charge des entreprises, de nombreuses sources administratives et professionnelles sont déjà mobilisées dans les secteurs de télécommunications, de l'audiovisuel et de tout ce qui relève de l'artisanat. Par ailleurs, la 4^{ème} génération de l'enquête annuelle d'entreprise a conduit à utiliser de façon large les données fiscales en complément des données d'enquêtes, cela pose un problème pour obtenir une qualité de résultats équivalente à la qualité obtenue précédemment ; en conclusion, il faut résoudre un certain nombre de problèmes avant de pousser plus loin cette utilisation.

En terme de modernisation du dispositif, il faut signaler que l'on peut désormais répondre à l'enquête presse par internet et qu'un projet analogue est en cours sur les enquêtes de conjoncture.

L'INSEE est actuellement engagé dans une collaboration avec l'Office de statistique allemand sur le thème des services puisqu'ils lanceront une enquête structurelle équivalente à notre enquête annuelle d'entreprises sur le secteur des services ; à cette occasion ils ont souhaité travailler avec l'INSEE pour examiner et comparer les méthodologies. Il est prévu à terme de faire une publication commune de résultats comparables en 2003.

Débat

M. Nivlet apporte quelques précisions sur le compte de l'audiovisuel. Le terme " opérationnel " n'est pas tout à fait exact, car si le cadre est au point, rempli sur la période 89/96 et publié en 99, depuis, une actualisation d'ensemble est en cours sur les années 97, 98 et 99. Le problème demeure dans l'impossibilité de produire le compte en année courante du fait principalement du manque d'effectif nécessaire à un investissement méthodologique supplémentaire.

Par ailleurs, il souhaite savoir si l'enquête qui sera lancée par l'office de statistique allemand intégrera l'audiovisuel

Mme Demotes-Mainard, de mémoire, indique que l'ensemble des secteurs I,J,K de la NACE sera couvert.

M. Trogan précise que la parution des chiffres clés des activités libérales interviendra fin mai. Il ajoute que pour la première fois cette année ont été réalisés " les chiffres clés des services " qui viendront compléter la série artisanat, commerce et services. D'ici fin 2001 seront préparés " les chiffres clés PME-TPE "

Il se félicite de voir que les enquêtes de conjoncture en ce qui concerne le commerce prennent en compte le besoin d'indices sur les petites entreprises et souhaite que l'étude soit étendue aux services. Il ajoute que cela concerne également l'artisanat, les activités libérales. Il s'interroge cependant sur le seuil d'effectif d'une petite entreprise.

Concernant les petites entreprises, Mme Demotes-Mainard précise que leur définition n'est pas encore arrêtée.

M. Trogan ajoute qu'un groupe de travail créé sur l'initiative du Secrétaire général du CNIS, piloté par la DECAS et composé de l'APCM, des organisations professionnelles et de tous les services statistiques concernés s'est réuni pour examiner le développement des statistiques de l'artisanat à moyen terme. Le rapport est achevé son orientation porte sur différents axes, notamment :

- les statistiques structurelles,
- l'amélioration du répertoire SIRENE des entreprises artisanales (RSA),
- il est envisagé avec les directions régionales de l'INSEE et les chambres des métiers de développer des comptes régionaux de l'artisanat à partir des statistiques fiscales, éventuellement d'un appariement avec le RSA. C'est une expérience qui a été menée dans la DR de Loire-Atlantique. Des réunions vont permettre la mise en place du dispositif sur la base du volontariat,
- l'apprentissage et la formation constituent le 3^{ème} axe. Il est prévu de faire une utilisation intensive des DADS pour l'apprentissage.

Le point sur l'avancement sera fait une ou deux fois par an.

Mme Rambert demande s'il est prévu de faire la différenciation entre les avocats à la cour et Conseils, et surtout si les branches du droit vont être affinées.

M. Trogan répond qu'il paraît difficile d'affiner le poste juridique de la nomenclature française.

M. Gadrey confirme que cette difficulté se rencontre dans beaucoup de branches de services professionnels ou intellectuels.

M. Bruneau indique qu'on ne peut tenir compte de ce souhait dans une nomenclature centralisée, mais que cela est tout à fait possible dans une nomenclature spécialisée.

Mme Thibaud demande des précisions sur les enquêtes évoquées dans l'avant projet de programme et concernant le commerce automobile, ainsi que sur le volet de l'EAE sur les réseaux d'enseigne.

Mme Berthier précise que c'est une étude particulière et non une enquête portant sur le commerce et la distribution automobile qui est prévue d'ici la fin de cette année, juste avant la réforme qui va être à menée à partir de janvier 2002. Par ailleurs, la réforme du volet de l'enquête annuelle sur les réseaux dans lequel il est envisagé un traitement particulier du commerce automobile sera présentée au cours de cette réunion.

M. Gadrey intervient en tant que chercheur et demande un point sur la préparation de l'enquête sur l'innovation dans les services, ce qu'on peut en espérer pour 2002. Sur les prix des services aux entreprises qui avancent semble-t-il moins vite que prévu; les difficultés seraient-elles d'ordre conceptuel ou tiendraient-elles à d'autres raisons comme des ressources ou des moyens insuffisants ?

Mme Demotes-Mainard répond qu'en ce qui concerne l'enquête innovation, les tests de questionnaires sont en cours ; le passage au label est prévu fin juin et le lancement fin 2001.

Les difficultés résident dans la nécessité de cerner une définition commune de l'innovation et de garder une certaine comparabilité avec les anciennes enquêtes de ce type réalisées notamment dans le domaine de l'industrie.

Sur le prix des services, c'est la phase préalable à l'établissement des indices qui demande d'étudier précisément les modalités de facturation des services, de définir les secteurs témoins, or, cette tâche ne peut être confiée qu'à peu de personnes à la fois.

M. Lenseigne précise que, concernant le prix des services, les ressources ont été renforcées en septembre 2000 et que le rythme devrait s'accélérer; sur les concepts les efforts se sont portés vers les services faciles à couvrir et qu'il faut maintenant faire face à des difficultés croissantes pour couvrir les secteurs plus difficiles.

M. Salmon déclare son opposition à la recherche de comparabilité systématique entre les enquêtes services et les enquêtes de l'industrie menées sur le thème de l'innovation. L'innovation existe dans les services, mais elle se traduit par des choses très différentes de ce qui se passe dans l'industrie notamment en terme de *process*. Il ajoute par ailleurs que l'un des enjeux de la reconnaissance de l'innovation dans les services c'est de faciliter l'accès au crédit d'impôt recherche développement or quand on est prestataire de services il est très difficile de faire reconnaître qu'on peut accéder à ce crédit.

M. Lenseigne précise que comparabilité ne signifie pas copier à l'identique, mais essayer d'avoir une approche conceptuelle qui permet ensuite de prendre en compte le fait qu'à concept identique, la déclinaison pratique n'est pas la même dans l'industrie et les services et c'est d'ailleurs ce qui est compliqué.

M. Salmon ajoute que l'innovation de *process* se traduit souvent dans les services par la mobilisation d'équipes de projets, cela se traduit par la masse salariale. Expliquer que la masse salariale c'est de l'innovation et que cela permet d'accéder au crédit impôt recherche développement n'est pas évident.

M. Lenseigne apporte un complément d'information sur l'enquête sur l'innovation. Il précise que l'enquête est faite en collaboration avec l'Industrie et les Transports et qu'en matière de comparabilité, dans la constitution du comité de pilotage et du questionnaire la contrainte supplémentaire a été de faire quelque chose qui soit compatible entre secteurs et puisse satisfaire à la fois les Services, le Commerce, les Transports et l'Industrie. Si ce comité s'était attaché à une enquête purement innovation dans les services les choses auraient été plus simples et peut-être aurait-on répondu plus favorablement au souhait de M. Salmon.

M. Gadrey souligne que c'est aussi son souhait, mais il ajoute que se battre pour la reconnaissance d'une part de spécificité de l'innovation dans les services c'est se battre pour la reconnaissance de la réalité et que c'est le rôle des producteurs de statistiques.

Mme Berthier précise que concernant l'enquête envisagée sur l'innovation dans le commerce de détail, on s'est appuyé sur les travaux de Marc Dupuis, tout comme on s'est appuyé dans les services sur les travaux de l'équipe de M. GADREY, de façon à mettre en toile de fond des concepts théoriques qui soient de même qualité que ceux qu'on connaît dans l'industrie, ce qui va amener à concevoir un questionnaire complètement différent de ce qui va être mené dans l'industrie.

Mme Demotes-Mainard indique que pour la partie industrie et services aux entreprises on s'inscrit dans le cadre d'une enquête européenne d'où un certain nombre de contraintes notamment dans la définition de l'innovation de produits, de *process* et de frontière. En revanche, sur le secteur du commerce de détail et du service aux particuliers ce n'est pas le cas, ce qui permet d'avoir plus de marge de manœuvre sur le questionnaire.

Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

M. Lenseigne présente l'**enquête demande de services** en précisant que le système statistique public a été sollicité sur la mesure de l'externalisation.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'une série d'enquêtes sur ce thème qui ont été menées en régions, mais dont elle diffère.

L'enquête nationale sera une enquête d'entreprises et non d'établissements.

elle cherchera à savoir si la politique d'externalisation à un caractère structurel durable ou non et à connaître les motifs de recours à des entreprises de services ;

les obstacles à l'externalisation feront l'objet d'une interrogation spécifique

L'objectif en lançant cette enquête est de pouvoir se comparer à l'industrie c'est une contrainte qui a été fixée d'emblée.

M. Salmon rappelle combien ces enquêtes sur la demande de services sont attendues par les prestataires de services et les industriels.

D'après les comptes nationaux, depuis une dizaine d'années, le total de la demande par le secteur tertiaire a dépassé la demande du secteur industriel. M. Gadrey interroge alors sur le champ couvert par les entreprises qui demandent des services, sur les raisons d'une limitation de l'enquête aux services et au commerce et sur une possible extension.

M. Lenseigne précise que c'est un problème de ressources, mais que si ce type d'enquêtes se développaient, il faudrait envisager d'en étendre le champ.

M. Gadrey formulera des vœux en ce sens auprès des producteurs de statistiques.

M. Trogan demande si les petites entreprises seront prises en compte dans cette enquête et regrette qu'elles ne soient pas interrogées, la question concerne également l'enquête sur l'innovation.

M. Lenseigne indique que le tirage de l'échantillon essaiera le plus possible d'être favorable aux petites entreprises, mais qu'il faut cependant savoir que l'essentiel des demandes émane des grandes entreprises de services.

La formation émet un avis d'opportunité favorable (cf avis d'opportunité joint).

Concernant le **projet de volet de questionnaire sur les réseaux d'enseigne**, Mme Berthier précise que la demande a été exprimée par les fédérations professionnelles lors de la commission des comptes du commerce. Il s'agit d'aménager le volet intitulé " réseaux et enseignes " intégré dans l'EAE depuis quatre ans. Le fait que l'enquête soit intégrée à l'EAE soulève deux problèmes techniques.

Tout d'abord il faut prévoir un questionnaire qui convienne à l'entreprise alors que la notion d'entreprise ne coïncide pas avec celle de réseau, du coup la place qu'occupe l'entreprise que l'on enquête au sein du réseau peut être diverse (une seule entreprise, une tête de réseau, un point de vente).

Il faudra au moment où l'on proposera à l'entreprise ce volet de questionnaire, lui faire comprendre suivant son positionnement à quel type de questions elle doit répondre en fait, est-ce qu'elle se situe plutôt au niveau d'une fonction de centralisation, de décision et d'achat ou au niveau d'un point de vente ?

Puis, il faudra prévoir une collecte d'informations au sujet du réseau qui peut dépasser le cadre de l'entreprise, alors que l'enquête annuelle est très centrée sur les données comptables de l'entreprise.

Le volet actuel ne donne pas satisfaction sur le premier point, l'entreprise éprouve des difficultés à ce positionner au sein du volet.

Par ailleurs, jusqu'à présent on s'était limité dans le volet à interroger l'entreprise sur une activité qu'elle avait intégrée dans ses comptes excluant ainsi les points de vente franchisés, maintenant les entreprises des groupes de distribution répondent en précisant qu'elles intègrent également dans ce volet l'activité de leurs franchisés.

Ce qui est envisagé pour réformer ce volet, c'est d'une part de bien conserver la notion de réseau d'enseigne, ainsi que la possibilité après l'enquête de séparer certaines formes de réseaux, par exemple de séparer les réseaux complètement intégrés de ceux qui sont intégrés avec une partie franchisée.

Dans le questionnaire de l'EAE sera intégrée une partie qui concernera une activité qui peut être extra-entreprise.

Le volet comportera 2 pages où l'on demandera très clairement à l'entreprise de répondre si elle se considère comme tête de réseau possédant une enseigne et d'autre part un volet où elle répondra si elle est utilisatrice d'enseigne ; à l'intérieur de ces 2 pages on demandera la forme de réseau, l'activité dégagée par le réseau, ce volet sera proposé à l'ensemble des entreprises contrairement au volet actuel. Le questionnaire sera adapté à certaines formes de distribution particulières ne serait-ce que dans les concepts de réseau qui vont être proposés.

La formation émet un avis d'opportunité favorable (cf avis d'opportunité joint)

III - SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NTIC

(Magali Demotes-Mainard)

Mme Demotes-Mainard présente la mise en œuvre des propositions dans le domaine du commerce et des services.

En préalable, elle rappelle que ce rapport émane du pari que le développement des NTIC et d'une manière générale de tout ce qui relève du développement des techniques numériques aura un impact sensible sur le fonctionnement de l'économie et qu'à ce titre, il est important que le système statistique public commence à observer ce développement, tout en prenant en compte qu'il s'agit encore d'un phénomène **émergent**, cela explique que l'avancement est progressif dans ce domaine. L'objectif est de long terme, il s'agit de définir des concepts, de mettre en place des indicateurs pertinents comparables d'une année sur l'autre et de bâtir globalement tout un système d'observation sur le moyen terme ; tout cela doit s'inscrire dans un cadre national et international, afin que les résultats puissent être comparés entre les différents pays. Pour ce faire, il existe des groupes de travail à l'OCDE et à Eurostat auxquels participe l'INSEE.

Le rapport était orienté vers trois axes :

1. préconisation de l'utilisation de compléments d'enquêtes existantes ou d'enquêtes adaptées pour observer le développement des NTIC dans l'économie et la société en observant l'usage de ces technologies par les entreprises et les ménages.
2. invitation à porter une attention particulière aux indices de prix dans tous les secteurs qui relèvent de ces nouvelles technologies, en effet il est particulièrement délicat de suivre les évolutions de prix dans ces domaines, pour deux raisons, d'une part parce qu'il s'agit de produits nouveaux et qu'il faut baliser de nouveaux champs et d'autre part parce que les modes de commercialisation sur ce type de produits évoluent très rapidement et rendent délicate l'identification des prix élémentaires à suivre.

3. la révision des nomenclatures d'activités et de produits

Mme Demotes-Mainard ajoute que parmi les propositions, six concernent plus ou moins directement la formation, elle précise alors dans quelle mesure il est proposé d'y répondre et la façon dont on pense le faire.

La proposition préconisant l'insertion systématique dans l'EAE de deux questions relatives à la part des ventes et des achats opérés par un moyen de commerce électronique a été mise en œuvre, ces deux questions figurent dans le questionnaire de l'année de constat 2000 qui est en cours.

Les trois propositions qui suivent ont été partiellement mises en œuvre :

L'observation des changements induits par les nouvelles technologies dans l'organisation et les conditions de travail qui recommandait dans l'immédiat le déploiement d'enquêtes thématiques comparables à celle réalisée sur la demande de services et sur l'utilisation des TIC.

En effet, la demande de services touche au domaine des nouvelles technologies de deux façons directement dans la mesure où elle permettra de situer l'offre et les besoins de services et de télécommunications dans les entreprises et indirectement car elle peut permettre d'observer des liens possibles entre le développement des NTIC et le développement de l'externalisation.

Concernant l'utilisation des NTIC par les entreprises il existe un projet d'enquête européenne dont le questionnaire va être discuté en juin à Eurostat. Ce projet est surtout centré sur les transactions commerciales, l'INSEE verra selon quelles modalités il s'inscrira dans ce projet qui couvre du point de vue européen l'ensemble des secteurs d'activité.

La construction d'indices de prix des services dans les domaines des télécommunications et de l'informatique, sur ce thème, l'étude des prix des services informatiques sera lancée en fin d'année en commençant par les logiciels et la prise en compte des services de télécommunications est prévue pour 2002. Ces deux thèmes feront l'objet de discussion à la prochaine réunion du groupe de Voorburg de septembre 2001 ; ce groupe associe des spécialistes de statistiques des différents pays et depuis quelques années au cours de sa réunion annuelle une session sur les prix des services. En 2001, les sujets informatiques et télécommunications seront abordés, ce sera l'occasion d'avoir des échanges avec des collègues sur leurs pratiques en matière de suivi des services ; il est également prévu d'aller voir aux USA ce qui se passe sur l'observation du prix des services informatiques.

La révision des nomenclatures et plus particulièrement la codification des activités relatives aux nouvelles technologies dans le répertoire SIRENE en recommandant d'avoir une attention particulière compte tenu de l'émergence de nouvelles entreprises dans ce secteur et de la rapidité des évolutions. Sur ce point, des consignes spécifiques sont données aux gestionnaires et des opérations de qualité du répertoire sont régulièrement conduites dans ce secteur.

Le principe de la proposition portant sur la collecte dans l'EAE de variables d'investissement et de dépenses liées à l'informatique et aux télécommunications va être étudié très prochainement. Un groupe de travail sur le tronc commun des enquêtes annuelles doit se pencher sur cette question. Une première réunion se tiendra prochainement le problème posé est qu'il s'agit dans les enquêtes annuelles de définir un découpage pertinent mais unique des dépenses courantes et des dépenses d'investissement; on ne peut effet pas croiser à l'infini les décompositions de ce type de dépenses dans les enquêtes auprès des entreprises, mais la question des dépenses d'informatique et de télécommunications va être examinée dans le cadre de ce groupe de travail.

Enfin pour l'instant il n'y a pas de piste concrète sur la proposition relative à l'effervescence des services engendrée par le développement des nouvelles technologies qui conduit à penser que l'exemple des services de télécommunications n'est pas unique et qu'il y a lieu de prévoir des possibilités d'enquêtes de branches dans d'autres activités de services. Sur le thème particulier des services des télécommunications nous disposons maintenant d'un dispositif de suivi qu'on peut qualifier d'enquête de branches dans les services, il n'y a pas d'autres projets à court terme dans d'autres branches de services. La démarche est de commencer à travailler sur les indices de prix et en parallèle accompagner les travaux des indices de prix de façon à avoir des éléments sur les valeurs qui sont à déflater par les indices de prix.

IV - THEME PARTICULIER : LA RENOVATION DES NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS

M. Gadrey demande à M. Blanc de présenter la rénovation, de donner une idée du cadre général, mais surtout de bien cibler les enjeux pour la formation.

M. Blanc précise que le processus de révision 2002 est pratiquement achevé, celui de 2007 est encore en préparation et très ouvert. Il présente un diaporama sur le cadre de ces révisions, et particulièrement sur le processus de concertation et les principales questions liées à la révision 2007.

Il commence par un rappel du schéma des relations du réseau des nomenclatures, montrant l'articulation selon le niveau géographique (international, européen et national) et selon les différentes

nomenclatures (activités, produits, échanges extérieurs, nomenclatures européenne et française des enquêtes de production).

L'articulation au système harmonisé, qui est une contrainte forte pour l'ensemble du système, présente des avantages et des inconvénients. Un premier avantage est la comparabilité des données de production et de commerce extérieur puisque les produits sont définis à partir du système douanier. Un deuxième atout est la cohérence d'ensemble du réseau de nomenclatures, et un troisième avantage est de pouvoir suivre la réalité économique, puisque les nomenclatures douanières sont révisées tous les 4 ou 5 ans. Les prochaines révisions étant en 2002 et 2007 on peut effectivement suivre les évolutions économiques. En contrepartie, cette nomenclature ignore ce qui ne passe pas les frontières ou ce qui est trop faiblement commercé.

Les nomenclatures économiques, qui datent du début des années 90 (1993 pour les nomenclatures françaises), sont déjà vieillissantes : les technologies internet ne sont pas présentes, les biotechnologies encore moins, les nouvelles formes d'organisation du travail ou de la structuration des entreprises sont mal prises en compte, les services de plus en plus externalisés peuvent être mal représentés, ainsi que les nouvelles formes de commerce, commerce électronique notamment.

Dans les travaux nouveaux qui précèdent et vont influencer sur les nouvelles nomenclatures, on peut citer ceux faits à l'OCDE sur la définition du champ des technologies de l'information et de la communication. Un autre événement important pour les nomenclatures est l'adoption par les trois pays de l'ALENA (USA, Canada, Mexique) de la NAICS (North American Industry Classification System) en 1997. Cette nomenclature présente une structuration très différente de celle des nomenclatures internationales, avec en particulier la définition d'un secteur de l'information (secteur 51) qui regroupe des activités qui apparaissent pour nous dans des endroits très différents de la nomenclature : édition, télécommunications, audiovisuel, divers services de stockage et de traitement de l'information.

Tous ces faits ont conduit les responsables des nomenclatures au niveau international à décider de procéder en deux étapes : compte tenu de la révision du système harmonisé douanier en 2002, on fait un toilettage rapide cette année-là, en évitant de remettre en cause les structures, on procède à un premier rapprochement (très timide) avec la NAICS et à quelques prises en compte (également très légères) des nouvelles réalités. En revanche une refonte totale sera entreprise à l'horizon 2007. On mettra en place à cette date de nouvelles versions de la CITI, de la CPC, de la NACE, de la CPA, etc. Evidemment les grandes institutions qui travaillent sur ce domaine se coordonnent ou essaient de se coordonner.

En ce qui concerne la révision 2002, M.Blanc signale quelques changements dans la nomenclature d'activités française qui viennent du niveau international de la CITI. On voit ainsi des distinctions dans le commerce de gros pour faire apparaître l'informatique et l'électronique ; par ailleurs les éditeurs de progiciels seront distingués ; enfin, pour les besoins de description de l'activité des ménages dans les comptes nationaux, deux nouvelles divisions seront créées, relatives à la production pour compte propre de biens ou de services. D'autres changements viennent du niveau européen, c'est-à-dire de la NACE.

De même, pour la nomenclature de produits, des changements interviendront dans la CPF, qui est identique à la CPA européenne. Une des caractéristiques importantes est la multiplication des services industriels (un "service industriel" est une "activité de type industriel, basée sur un savoir-faire technique, dans le cadre de la fabrication d'un bien, isolée quand elle s'exerce pour compte de tiers"). Un problème de frontière construction-industrie, connu depuis longtemps, se pose de façon particulière pour cette révision 2002 : il provient du cas des entreprises qui produisent et installent à la fois des éléments de construction (charpentes, fenêtres ...). Dans les nomenclatures internationales, depuis la précédente révision, ces entreprises sont classées dans l'industrie du moment qu'elles sont productrices ; une exception strictement française faisait qu'on pouvait les classer dans la construction dans la mesure où la majorité de l'activité était l'installation. Il ne sera plus possible de garder cette exception parce que les enquêtes de production, qui font l'objet d'une harmonisation européenne, feront apparaître les produits correspondants dans l'industrie.

Ces nomenclatures vont probablement être adoptées officiellement par les instances internationales et européennes fin 2001 ou début 2002. En France, la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP), qui s'est réunie en février dernier, a adopté le principe d'une entrée en vigueur de cette révision au 1/1/2003.

La révision de 2007 est pilotée par un groupe technique des Nations Unies, dont la France fait partie, et qui a commencé à travailler. Il prévoit d'achever ses travaux début 2005, pour fixer les nomenclatures et permettre ensuite de rédiger les notices explicatives, de traduire, etc.

Actuellement des discussions sont en cours entre Eurostat et les pays de l'ALENA pour une convergence à un niveau agrégé souhaité entre la NAICS et la future NACE.

Lors de sa réunion de février, la CNAP a mis en place un dispositif de concertation avec les organismes professionnels et les statisticiens afin de recueillir, au niveau national, les besoins, les

idées, tous les souhaits de modifications par rapport aux nomenclatures actuelles, présenter des arguments et avoir une position dès le niveau le plus élevé des négociations. Au terme de ces réunions la CNAP se réunira début 2002 pour adopter une position française à défendre dans les instances internationales où se discutent ces révisions.

Cette position sera défendue par nos représentants présents à tous les niveaux. Ce qui sera obtenu dès le niveau mondial sera donc présent à coup sûr au niveau européen.

Il y aura ensuite un travail au niveau international, et en parallèle un travail au niveau européen, pour établir les nouvelles versions de la CITI et de la CPC d'une part, de la NACE et de la CPA d'autre part, avec des allers retours entre ces deux niveaux ; il en sera de même pour établir les nomenclatures au niveau national, entre le niveau européen et le niveau français.

Pendant toute cette période, de l'année 2002 à l'année 2004, les consultations nationales pourront continuer. Ce seront des consultations de concertation ou de fourniture d'informations à l'ensemble des personnes ou organismes intéressés, par ceux qui participent aux négociations.

Le groupe technique de l'ONU aura théoriquement achevé la définition des nomenclatures internationales début 2005. La CNAP pourra reprendre ses activités pour la déclinaison purement française de ces nomenclatures.

Pour initier ce processus, un certain nombre de documents ont été produits. Il y a eu des consultations par courrier, par mél., etc. Seize réunions sectorielles doivent avoir lieu entre le 17 avril et le 14 juin, dont neuf concerneront le commerce ou les services.

Quelques interrogations

- Faut-il construire les nomenclatures à un niveau extrêmement détaillé dès le départ ou chercher plutôt un accord sur une ou des " superstructures " (du type nomenclature de synthèse pour l'analyse économique) ?

- Les nomenclaturistes sont confrontés à l'existence de nomenclatures spécifiques mal articulées avec nos nomenclatures, par exemple : UnSPSC (Universal standard products and services classification), utilisée par les grandes entreprises, CPV (Common procurement vocabulary), utilisée pour les marchés publics au niveau européen.

- Le secteur de l'information : il faudra sur ce thème adopter une position française et ensuite une position européenne. Que contient-il ? Faut-il isoler ce secteur ?....

- La commercialisation des services : introduction du commerce des services ?

Cas particulier des services informatiques

M. Lenseigne souligne que, en matière de services informatiques, la révision des nomenclatures de 2002 s'est inspirée de ce qui existe dans la NAICS. On notera l'éclatement de la classe 7220 " Réalisation de logiciels " entre " Edition de progiciels " et " Conseil en matière de logiciels et développement de logiciels ". Cette distinction n'est qu'une anticipation de ce qui risque de se produire en 2007, à savoir la création d'un vaste secteur de l'information qui existe dans la NAICS.

Débat

M. Salmon n'est pas en mesure de donner le point de vue des professionnels concernés, car ces derniers sont en train de préparer la réunion de juin, au cours de laquelle ils vont l'exprimer. Il craint qu'ils n'aient pas bien compris le principe de subsidiarité qui consiste à partir de normes de l'ONU, pour poursuivre vers des définitions européennes, puis françaises, et insiste sur la nécessité de faire de la pédagogie sur ce point. Il soulève la question de l'harmonisation des nomenclatures : faut-il maintenir une nomenclature par pays ou faut-il envisager une nomenclature européenne pour un certain nombre de points ? Enfin, il s'inquiète des répercussions de cette réforme sur l'utilisation des nomenclatures dans d'autres domaines que les statistiques, par exemple dans les domaines fiscaux ou sociaux, les conventions collectives, les marchés publics.

Compte tenu du fait que les échanges internationaux de services ne sont pas enregistrés en douane, il se demande comment on peut améliorer la balance des paiements pour mieux mesurer les échanges de services. Enfin, il note qu'outre leur rôle statistique, les nomenclatures sont utilisées sur un plan politique et ont beaucoup d'implications : il convient d'insister sur tous les enjeux de la révision afin que les professionnels s'investissent dans son examen.

M. Paquel souligne l'importance des nomenclatures et signale le développement d'outils de nouvelle génération de commerce électronique, en cours de discussion entre l'ONU et les organisations Web consortium, sur les messages " electronic business ". Il cite les applications nouvelles actuellement lancées par Microsoft, dont le " universal directory ", annuaire qui permet de trouver un certain nombre de produits et de services dans le monde. Il ajoute que le terme " services " est ici ambigu. La stratégie d'un certain nombre d'acteurs des applications " service provider " consiste à transformer l'édition de logiciels en fourniture de service logiciel : les nomenclatures deviennent tout à fait fondamentales dans le fait qu'on va présenter sur les sites web une façade qui comportera notamment l'identification,

l'activité du site et les services qu'il fournit. Il note que les nomenclatures sont de plus en plus présentes dans les échanges sur le forum en question, et qu'il y a donc un impact à terme pour trouver un produit, un service, se classer, classer les offres.

M. Gadrey ajoute que l'enjeu des nomenclatures est très important dans les négociations internationales au sein de l'OMC ou ailleurs. En général, ces négociations portent sur des secteurs identifiés par des nomenclatures : à titre d'exemple, il cite le débat sur le fait qu'il faille ou non créer un paquet indissociable des industries du contenu et du contenant, la position nord américaine, dans le contexte des négociations de l'OMC, étant évidemment favorable au paquet.

M. Nivlet regrette que la demande officielle de la DDM adressée à l'INSEE, portant sur la création de deux nouvelles classes NAF dans le secteur audiovisuel pour mieux observer le marché de la télévision payante, n'aient pas reçu de réponse favorable. Les opérateurs de bouquets sur le câble sont répartis entre deux secteurs, celui des télécommunications et celui de la diffusion audiovisuelle. La DDM aurait souhaité la création d'une classe NAF pour les éditeurs de chaînes thématiques qui sont ensuite distribuées par les opérateurs de bouquet, et d'une classe NAF pour les opérateurs de bouquets. Les propositions faites en réponse à cette demande ne vont pas dans le sens souhaité, puisque la classe créée dans l'audiovisuel regroupe les chaînes thématiques et les opérateurs de bouquets qui ont des activités assez différentes. La création d'une nouvelle classe dans les télécommunications " transmission d'émissions par voie hertzienne, satellite ou par câble " aboutira en fait à maintenir l'ambiguïté actuelle, et la dispersion des cablo-opérateurs entre deux classes. En conclusion, il exprime le désaccord de la DDM sur ces propositions.

M. Blanc rappelle que ce problème a été débattu avec de nombreux interlocuteurs, notamment en février lors de la réunion de la CNAP. La conclusion a été dictée par les règles de la NACE qui imposent l'emplacement de ces nouvelles rubriques. Une consultation auprès des Nord-Américains n'a pas permis de savoir comment les choses pourront évoluer à l'avenir : il ne fallait pas se mettre dans une situation qui aurait été démentie lors de la révision de 2007. De nouvelles rubriques ont été créées, pour donner partiellement satisfaction et permettre une analyse économique de ces secteurs.

Par ailleurs, il partage le point de vue de M. Salmon, ajoutant qu'il faut effectivement expliquer les enjeux, faire de la pédagogie et donc travailler ensemble. Il fait allusion à l'alignement éventuel sur les Nord-Américains et aux contacts menés par EUROSTAT, en précisant qu'il ne dispose pas d'information sur le sujet.

M. Bruneau rappelle que tout est important dans les négociations qui viennent de commencer, et que tout point particulier peut être généralisé, et correspondre à une question stratégique pour la construction des futures nomenclatures. La réflexion doit porter sur les conséquences des structures et du contenu des futures nomenclatures, et en particulier sur leurs conséquences sur les négociations internationales à l'OMC. A propos de l'alignement sur les nord-américains, il précise que certains pays européens sont prêts à s'aligner pour gagner du temps, mais que ce n'est pas le point de vue de l'INSEE. Concernant le secteur de l'information, il ajoute que l'INSEE n'est pas prêt à accepter une rubrique unique rassemblant les industries du contenu et celles relatives aux moyens de diffusion.

En réponse à M. Salmon sur la mesure des échanges internationaux de services, il rappelle que le FMI et la Banque mondiale ont créé une nomenclature détaillée des services destinée à l'OMC pour servir d'interface entre les accords du GATT et les nomenclatures statistiques : celle-ci a été validée par une commission et peut donc être prise en compte dans la balance des paiements.

Face aux demandes variées des professionnels et des statisticiens, il insiste sur l'emboîtement incontournable qui sortira des négociations entre nomenclatures internationales, nomenclatures européennes et nomenclatures nationales. Il rappelle que le processus de concertation au niveau français dégagera des positions qui ne seront pas nécessairement retenues à l'ONU ou à l'issue de la discussion communautaire. Il souligne l'intérêt stratégique d'éviter que les nomenclatures françaises ne soient pas cohérentes avec celles des autres pays : on ne peut pas se permettre de ne pas respecter les décisions internationales ou européennes.

Par ailleurs, il précise qu'il attend des professionnels et des statisticiens des arguments à développer dans les instances internationales à l'appui des propositions, pour étayer les principes de construction et les concepts des nomenclatures.

M. Paquel précise qu'il soutient toute position visant à isoler les contenus des contenants. Il croit pouvoir assurer que le GEFIL s'engagera clairement contre toute globalisation, et pense qu'il faudra qu'il participe à une discussion sur ce sujet concernant la révision de 2007.

V - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION (Mme Amiel)

La formation discute du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière pour approbation.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Marie-Andrée LAUREAT

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 27 juillet 2001. Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2001.

DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN SEANCE

Documents préparatoires

- Extrait du rapport du CNIS n°62 " Avis sur les programmes statistiques 2001 "
- Avant-projets de programmes statistiques 2002
- Document de présentation des révisions des nomenclatures d'activités et de produits

AVIS D'OPPORTUNITE

- Enquête sur le recours aux services par les entreprises du commerce et des services
- Volet de questionnement sur les réseaux d'enseigne

Paris, le 9 mai 2001 n°159/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le recours aux services par les entreprises du commerce et des services

Programme : 2001

Emetteur : INSEE, Département des activités tertiaires, Division Services, Division Commerce

L'enquête traite de la nature des services achetés par les entreprises, et des motifs conduisant au recours à un prestataire de services.

Le développement des services aux entreprises a conduit la Commission Européenne à demander l'étude des marchés de ces services. La Digitip (direction générale de l'Industrie, des Technologies de l'information et des Postes) avait demandé cette étude pour les entreprises industrielles, et le CNIS a recommandé en 2000 une observation de même nature sur le champ du commerce et des services.

Les principaux thèmes abordés sont : mesure de la production de services en interne à l'entreprise, répartition entre besoin satisfait en interne et en externe, implantation géographique des prestataires, motifs et critères de choix des prestataires, obstacles à l'externalisation des services, tendance à venir.

L'enquête est ponctuelle. Elle vient compléter l'enquête réalisée auprès des entreprises industrielles ; la comparabilité et les possibilités d'agrégation des résultats sont assurées.

Cette enquête spécifique est articulée sur l'enquête annuelle d'entreprises, de façon à mobiliser l'information sur les montants comptables d'achats de services déclarés par l'entreprise à l'EAE.

L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ est celui des secteurs des services aux entreprises et du commerce (gros, détail, automobile). L'échantillon d'entreprises enquêtées ne dépassera pas 7000 unités au total.

Le démarrage de la collecte est prévue pour le quatrième trimestre 2001. Le pôle d'enquêtes structurelles dans le secteur des services de la Direction Régionale des Pays de Loire réalisera la collecte.

La collecte est postale. Le questionnaire comprend quatre pages, dont une majeure partie de questions qualitatives. La partie quantitative vise à collecter l'information sous forme d'estimations. Le temps de réponse ne devrait pas excéder trois quart d'heures, ce temps n'étant atteint que pour des entreprises ayant recours à des prestataires pour des services très diversifiés.

Le groupe de pilotage associe la DECAS, le Sessi, le Medef, l'ACFCI, le Conseil du Commerce de France et le département de l'action régionale de l'Insee.

Un retour d'information à l'entreprise enquêtée sera réalisé. La publication de 4-pages est prévue.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Volet de questionnement sur les réseaux d'enseigne

Programme : 2002

Emetteur : INSEE - Département des Activités tertiaires

Le projet en référence a été présenté à la formation Commerce, services lors de sa réunion du 4 mai 2001.

Ce volet vise à mesurer l'activité du commerce de détail organisé dans les réseaux.

Ce volet est inséré dans le questionnaire de l'EAE commerce. Ce complément d'enquête est réalisé à la demande de la commission des comptes commerciaux de la nation qui a exprimé le besoin de faire évoluer le grand commerce. Les magasins de petite taille regroupés en réseau par contrat de franchise ou par adhésion à un groupement sont à distinguer du petit commerce indépendant, et font partie aussi du grand commerce.

Les thèmes en sont le repérage des entreprises têtes de réseaux d'une part, des entreprises faisant partie d'un réseau en tant qu'utilisatrices d'enseigne d'autre part. Mesure de l'activité (nombre de magasins, chiffre d'affaires, emploi) des enseignes.

L'unité enquêtée est l'entreprise. Le champ est celui de l'ensemble du secteur du commerce. L'ensemble des questionnaires de l'EAE commerce contiendra ce volet.

La collecte, postale, sera réalisée en simultané avec l'EAE commerce.

Le volet réseau comprend deux pages, il vient en remplacement du volet précédent.

Le groupe de pilotage émane de la commission des comptes nationaux, il associe la Decas, le conseil du commerce de France, les fédérations professionnelles du commerce de détail.

L'activité du commerce organisé en réseau sera incluse les comptes du grand commerce, inclus régulièrement dans le rapport sur les comptes du commerce.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable**.